

Les Associations de Protection des Hauts-de-France et des élus envoient un courrier commun destiné aux Ministres suivants: *Ministre de la Transition Ecologique Mme Barbara Pompili*
Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales Mme Jacqueline Gourault
Ministre chargée de la Citoyenneté Mme Marlène Schiappa
Ministre de la Ruralité Mr Joël Giraud
Ministre de la Mer Mme Anne Girardin

Le 1^{er} juin 2021

Mesdames et Monsieur les Ministres,

Vu l'urgence climatique inscrite dans la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019,

Vu l'engagement de la France d'atteindre l'objectif d'une neutralité carbone en 2050, impliquant la division des émissions de gaz à effet de serre au moins par six d'ici cette date,

Vu les conséquences budgétaires et sociétales de la crise sanitaire de la Covid-19,

Vu le projet de loi de finances 2021 estimant le montant de la dette publique française à 2.798 milliards d'euros soit 116,2% du PIB,

Considérant le rapport de la cour des comptes du 19 avril 2018 qui estime le coût de l'éolien entre 72,7 et 90 milliards d'euros jusqu'en 2028,

Considérant l'annexe 18 du rapport de la commission parlementaire n°1990 sur le coût de la transition énergétique qui conclut que « *le bénéfice climatique de la politique de soutien aux éoliennes est quasiment nul en termes d'émissions de CO₂* »,

Considérant le projet de loi n° 2571 du député Maquet,

Considérant que le potentiel éolien des Hauts de France défini par le SRE¹ en 2012 est dépassé depuis longtemps (141% selon l'état des lieux de la DREAL arrêté en février 2020),

Considérant que les seuils d'alerte de la DREAL en matière de saturation et d'encerclement sont dépassés pour de nombreuses villes et villages,

Considérant les 1385 nouvelles éoliennes autorisées ou en instruction en surplus des 1917 déjà en production dans les Hauts de France (chiffres DREAL à fév. 2020),

Considérant que les schémas du SRADDET², ne sont pas respectés, dans les rédactions des PCAET. Cf : Règle 8 du SRADDET des Hauts de France,

Considérant que les avis des PCAET³, PADD⁴, SCoT⁵, SDAGE⁶, SAGE⁷, ANSES⁸, STAP⁹, Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, des citoyens et des maires ne sont pas pris en considération,

¹ SRE : Schéma Régional Eolien

² SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

³ PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

⁴ PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable

⁵ SCoT : Schéma de Cohérence Territorial

⁶ SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

⁷ SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

Considérant que les recommandations du rapport de l'Académie de médecine de mai 2017 sur les « *Nuisances sanitaires des éoliennes terrestres* » sont toutes ignorées,

Considérant qu'une équipe de cardiologues de Mayence (Allemagne) a récemment mis à jour l'impact sanitaire des infrasons produit par les éoliennes sur les tissus cardiaques,

Nous vous demandons instamment de :

- Annuler toute demande d'implantation en cours, notamment celles prises pendant les confinements,
- Annuler toute demande de parc en instruction, dont la réunion d'information du promoteur ou de la mairie se serait tenue plus d'un an avant le dépôt en DREAL,
- Annuler toute demande de parc en cours, effectuée sans consultation locale préalable,
- N'accepter aucun dossier tant que la pandémie du COVID perdurera,
- Imposer aux municipalités demandeuses de projets éoliens qu'elles soient tenues d'organiser une consultation locale préalable dans un rayon de 10km et que cette consultation publique soit souveraine,
- Rétablir la distance d'éloignement minimale entre les habitations et les éoliennes proportionnellement à la hauteur de ces dernières, conformément à la recommandation formulée par l'Académie de médecine dans son rapport de 2017 (éloignement 10 x Hauteur du mât),
- Diligenter une étude médicale d'impact sur la santé humaine et animale,
- Cesser les subventions publiques à l'éolien terrestre et maritime,
- Faire contrôler par vos services sur le terrain et non uniquement par l'exploitant éolien les bridages, le bruit des machines et le suivi de mortalité animale et humaine.
- Abonder les fonds du démantèlement des parcs à hauteur du coût des travaux, séquestrer les fonds,
- Faire respecter les objectifs du SRADDET afin qu'ils soient opposables à toutes les autres strates administratives puisqu'il est construit sur la ligne de la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) et approuvé par Monsieur le Préfet de Région en date du 4 août 2020.
- Rendre obligatoire le démantèlement de l'intégralité des fondations en béton des éoliennes (et non pas que la semelle) lors de la remise en état des sites
- Inclure une pénalité à la Communauté de communes sur l'artificialisation des terres induites par les socles des éoliennes et les chemins d'accès contraires à l'esprit de l'objectif ZAN (zéro artificialisation net) inscrit dans la loi Biodiversité de 2018).
- Accorder un moratoire à la Région Hauts de France.

Nous sommes certains que vous porterez une attention soutenue à nos demandes et y répondrez favorablement. Veuillez agréer, Mesdames et Monsieur les Ministres, nos salutations distinguées.

Ce courrier reste ouvert à toutes associations ou élus qui souhaiteraient co-signer. Il y sera donc apporté quelques mises à jour.

Signatures des associations

Nom de l'Association	Nom Président(e)	E-mail
ASEN de nos villages	C. GRIZARD	asen.denosvillages@orange.fr
Association de Sauvegarde de l'Environnement de Plessier-de-Roye	S. ALLAN	assosepa1@gmail.com

⁸ ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

⁹ STAP : Service Territorial de l'Architecture et de Patrimoine

et des Alentours (ASEPA)		
APEGA	M.FOURNET	apega@orange.fr
CHAD Cressonssacq	E.MIJOULE	ericmijoule@gmail.com
FEROWEL	P.HUCHEZ	contact@hucchez.fr
ASEN Fresneville Liger	C.BOURGOIS	bourgeois.colette@gmail.com
EOLIENNE60	N.LEURENT	eolien60@gmail.com
SOS Danger Eolien	V.BERNARDEAU	valerie.bernardeau@yahoo.fr
APNEHS	N.DEKEN	apnehs@gmail.com
Association « Vents libres de notre village »	J-F. DAMAY	asso.ventslibres.bouillancourt@gmail.com
Contre Vents et Marchés	N.PERNEY	contreventsetmarches@laposte.net
Halte à la Prolifération Anarchique des Eoliennes HPAE	J-M.BACHELLEZ	hpaeherbecourt@orange.fr
APEEVA	B.PLANCKE	plancke_bruno@yahoo.fr
APPEISA	F.BOUILLON	contact.appeisa@orange.fr
La Tour Oui- Les Eoliennes JAMAIS	J-M. BOULEUX	latour.oui- leseoliennes.jamais@orange.fr
Association de Défense de l'Environnement et des Paysages Flamands ADEPF	G.PRUVOST	pruvostguy59@yahoo.fr
ASSEOSA	P.BASTIEN	
Vent de Folie	C. de GAYFFIER	christiandegayffier@gmail.com
Association Samarienne de Défense contre les éoliennes Industrielles	B.Leclerc de Hauteclocque Coste	benedictelhcoste@gmail.com
Amis et Voisins de la Baie de Somme	G. DE BOIVILLE	guydeboiville@gmail.com
PLATFORMTHIERACHE	Y. LE GOFF	platformthierache@gmail.com
Collectif Agir pour la Thiérache	J-H POINTIER	contact@jhpointier.fr
Vent Debout	A.BOUTON	ventdebout@emailasso.net
SOS de campagnes 80	J.SANDRI	soscampagnes80@gmail.com
A.V.O.S.E.	E.GAMBLIN	asso.avose@gmail.com

A3PES	R. LE COURTOIS-NIVART	a3pes.appov@gmail.com
AVEP	B.DEBAILLEUL	b.debailleul@orange.fr
Mirage Eolien	J.COTTART	joel.cottart@orange.fr
NAUE	I.SARAZIN	nauebruys@gmail.com
Vent Debout 59	A.DEMAIRE	vent.debout.59@gmail.com
Association de Défense des Paysages Flamands ADPF	L.SAINT GHISLAIN	louis.saint-ghislain@orange.fr
Sauvegarde des Côtes d'Opale Picardie et d'Albâtre	G.CLEMENT	scopaas@orange.fr
ELUS		
Député de la 3 ^{ème} circonscription de la Somme	E.MAQUET	emmanuel.maquet@assemblee- nationale.fr
Conseiller Municipal Dunkerque	C. NICOLET	clnicolet@wanadoo.fr
Conseiller Municipal Matigny 80400	M.D'ALESSANDRO	marco.dal.md@gmail.com